

PROGRAMME DE FORMATION

Habilitation électrique BS – BE Manœuvre

Interventions BT élémentaires et manœuvres d'exploitation — initial et recyclage

Référence : HABELEC.BS-BE

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique BS – BE Manœuvre : interventions basse tension élémentaires et manœuvres d'exploitation, selon la norme NF C 18-510.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette formation est conforme au décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, et à l'arrêté du 26 avril 2012 fixant la norme NF C 18-510 comme référence réglementaire. L'employeur délivre l'habilitation aux travailleurs reconnus aptes par le médecin du travail et ayant reçu une formation théorique et pratique sur les risques électriques (articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail) ; il leur remet un carnet de prescriptions établi selon la norme.

L'habilitation électrique constitue la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées, selon les symboles correspondants.

L'exécution de travaux sous tension requiert une habilitation spécifique délivrée aux travailleurs ayant bénéficié d'une formation auprès d'un organisme agréé par le ministère du travail (article R.4544-11) : elle n'entre pas dans le périmètre de la présente formation.

3. PUBLIC VISÉ

Personnel non électricien réalisant des interventions élémentaires (remplacement de prises, interrupteurs, luminaires, fusibles, réarmement de protections) ou des manœuvres d'exploitation : agents techniques polyvalents, techniciens de maintenance bâtiment, personnels de collectivités, gardiens d'immeubles.

4. PRÉREQUIS

- Savoir lire, écrire et comprendre le français.
- Connaître les situations de travail de son entreprise.
- Pour les symboles BS et BE Manœuvre (préconisation INRS) : maîtriser les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et matériels sur lesquels le stagiaire doit intervenir.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mobiliser la réglementation, les instructions et les consignes de sécurité électrique applicables aux installations basse tension ;

- Identifier les risques présentés par le courant électrique et opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation ;
- Réaliser en sécurité une intervention BT élémentaire : remplacement, raccordement, réarmement d'un dispositif de protection (BS) ;
- Réaliser en sécurité une manœuvre d'exploitation ou de consignation dans le respect des instructions et documents (BE Manœuvre) ;
- Valider les savoirs et savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer l'habilitation correspondant aux tâches confiées.

6. DURÉE

- Formation initiale : 14 heures (2 jours) — recyclage : 7 heures (1 jour).

Durée ajustable selon le positionnement et les symboles visés. La durée inclut les apports théoriques, les mises en pratique et les évaluations. Durées conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Sessions programmées selon le calendrier en vigueur, avec possibilité d'adaptation aux besoins de l'entreprise.
- Réponse à toute demande sous 48 h, conformément aux conditions générales de vente.
- Groupes de 4 à 10 participants maximum.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.
- Pour les sessions de recyclage : mise à disposition de l'attestation de formation initiale ou du titre d'habilitation en cours de validité.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports théoriques, études de cas, échanges sur les situations de travail des stagiaires.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices et simulations sur platines-écoles ou sites réels.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire, livret pédagogique, EPI et équipements de protection collective, vérificateur d'absence de tension.
- Parcours individualisé selon le niveau initial de chaque participant ; étude des risques spécifiques liés aux installations de l'entreprise.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement à l'entrée en formation pour identifier les besoins et adapter le parcours.
- Évaluations formatives continues : exercices, quiz, études de cas.
- Évaluation finale : contrôle des connaissances théoriques (QCM avec questions éliminatoires) et évaluation pratique sur platine-école ou site adapté, conformes à la norme de référence.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'un avis après formation à destination de l'employeur, précisant les symboles validés. L'employeur peut ensuite délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant.

- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Initial : 448 € HT par personne — recyclage : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Présentation du formateur, des stagiaires et du déroulé de la formation ; règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement.

Tronc commun — notions fondamentales (modules 1 et 2 de la norme)

- Grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance.
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels des ouvrages et installations.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Principes de l'habilitation : symboles, limites et formalisation.
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Matériel et outillage : risques liés à leur manipulation (échelles, outils à main...).
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électrique.
- Évaluation du risque électrique.

Module spécifique BE Manœuvre (module 6 de la norme)

- Matériels électriques dans leur environnement : caractéristiques et fonctions.
- Limites de l'habilitation BE / HE Manœuvre : manœuvres permises.
- Évaluation des risques liés aux manœuvres, mesures de prévention et instructions de sécurité.
- Acteurs concernés : chargé d'exploitation électrique et chargé de consignation ; échange des informations et documents.

Module spécifique BS — intervention BT élémentaire (module 7 de la norme)

- Limites de l'habilitation BS.
- Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, vérification d'absence de tension (VAT), remise sous tension.
- Mesures de prévention lors d'une intervention BT élémentaire : préparation, organisation, mise en œuvre.
- Procédures de remplacement et de raccordement et instructions de sécurité associées.

Mises en situation pratiques

- Remplacement à l'identique (prise, interrupteur, luminaire, fusible) et réarmement d'un dispositif de protection sur platine-école.
- Manœuvres d'exploitation dans le respect des instructions.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM avec questions éliminatoires) et évaluation pratique des savoir-faire.
- Bilan individuel, remise du certificat de réalisation et de l'avis après formation ; questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'habilitation est délivrée par l'employeur, sur la base de l'avis après formation, aux travailleurs reconnus aptes par le médecin du travail. Les taux de réussite et de satisfaction sont disponibles sur simple demande.

14.1 — Validation

Certificat de réalisation et avis après formation précisant les symboles validés (BS, BE Manœuvre), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation, valable 3 ans au maximum sous réserve du maintien des compétences. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune : les symboles sont validés en fonction des évaluations réalisées et des habilitations antérieures du salarié.

14.3 — Passerelle

Évolution possible vers les symboles B1(V), BR et suivants, sous réserve de compétences en électricité acquises par la formation ou l'expérience.

14.4 — Suite de parcours

Recyclage de l'habilitation électrique, recommandé tous les 3 ans ou en cas de changement de poste, d'activité ou d'interruption prolongée.

Habilitations B1(V) B2(V) BR BC pour le personnel électricien ; habilitation BOL – BCL pour les interventions sur véhicules électriques et hybrides.